

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42331

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23856 de M. Vallaud

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« prévisibilité »

insérer les mots :

« ainsi que l'intelligibilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette réforme n'est en rien intelligible : multiples décrets, ordonnances, etc.